

# Le rapport Kazakhgate sera adopté vendredi. A quel prix ?

■ Les parlementaires de la commission d'enquête se sont déchirés.

C'est vendredi que la commission d'enquête parlementaire sur le Kazakhgate (qui a procédé à 200 auditions) devrait adopter son rapport final, lourd de plus de 400 pages. Il devrait être débattu et voté en séance plénière après les vacances de Pâques.

Pour rappel, la commission était chargée d'examiner dans quelles circonstances et conditions le Parlement a voté, en avril 2011, en période d'affaires courantes, une loi étendant la transaction financière en matière pénale, loi dont le trio d'homme d'affaires kazakhs Chodiev-Ibragimov-Machkevitch, inquieté par la justice belge, a été le premier à bénéficier, en juin de la même année.

La commission a, déjà, adopté lundi, à l'unanimité, le premier des trois volets de ses travaux. Il concernait la manière dont deux des acteurs de ce dossier sulfureux, MM. Chodiev et Ibragimov, ont obtenu la nationalité belge. La commission demande que l'on recommande à la Sûreté de l'Etat et à la Justice de procéder à une autre forme de communication dans ce type de dossiers. Mercredi, la commission est entrée dans le vif du sujet avec l'examen des recommandations des volets 2 et 3, qui

portent sur le processus d'élaboration de la loi de transaction pénale.

Mercredi soir, Georges Gilkinet, membre Ecolo de la commission, n'hésitait pas à utiliser les mots "mascarade" et "enterrement de première classe du dossier" à propos de la façon navrante dont, à ses yeux, les commissaires de la majorité fédérale ont rejeté "les constats un peu dérangeants, les appréciations un peu critiques contre des mandataires politiques ou des acteurs judiciaires et toutes les recommandations un peu innovantes".

On était donc loin des usages habituels des commissions d'enquête dont les travaux s'achèvent souvent par des décisions prises sous forme de consensus. C'est que la majorité soutient qu'il n'y a pas eu d'ingérence dans le processus législatif et judiciaire alors que l'opposition considère que des indices d'ingérence existent.

**Reynders pas inquieté**

Au centre de la polémique, le rôle joué par l'ex-président du Sénat Armand De Decker, devenu le conseil de M. Chodiev. Majorité et opposition ne s'entendent pas non plus à propos du rôle qu'auraient joué des parlementaires flamands pour soutenir le lobby du diamant, en attente depuis des mois d'une loi de transaction pénale élargie.

Lors des travaux, le nom de Didier Reynders, vice-Premier ministre MR, a également été cité mais la commission ne devrait pas pointer sa responsabilité.

J.-C.M.

Au centre de la polémique, le rôle joué par Armand De Decker, l'avocat de Chodiev.